

## COMPTE-RENDU DU CONSEIL D'ÉCOLE DU 12 NOVEMBRE 2015



### *Les membres du conseil d'école*

---

Monsieur Bruno LASSAUX, Proviseur.  
Madame Brigitte MICHEL, Directrice de l'École Primaire.  
Monsieur Stéphane ROCQUE, Directeur Administratif et Financier  
Madame Pascale POUZOLET, Inspectrice de l'Éducation Nationale en résidence  
à Dakar-excusée

### Les enseignants

Mesdames Christelle PORIAU, Isabelle CANIGA, Anne-Catherine ROGIER, Marie LEMOINE, Chantal SIMORRE, Elsa GRIMAUD, Sandrine ALLEN, Hanane HOBALLAH.

Messieurs Frantz DUBOIS, Eric CARON, Julien MACQUART, Guillaume ROGIER.

Absents non excusés : Leila GATTI, Andrew SMITH

### Les représentants des parents d'élèves présents

Mesdames Sophie BRENDEL, Béatrice CHAMY, Mayna CHEVARIN, Ana COLORADO, Djeinaba DIOP, Soukeye ESTIENNE, Emerentine HATTI, Assia KAMARA, Mariam KANE, Fatma MAHJOUB, Aisha MOHAMED SALEM, Judith POIRIER, Léonie VAN ROOYEN.

### *Ordre du jour*

---

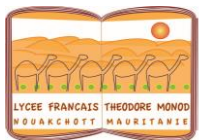
1. Approbation du PV du conseil d'école du troisième trimestre 2015.
2. Résultats des élections des parents d'élèves élus au conseil d'école.
3. Présentation et fonctionnement du conseil d'école.
4. Information sur la mise en place des nouveaux programmes à l'école maternelle.
5. Présentation des actions liées au projet d'école et d'établissement.
6. Questions diverses.

#### **La Directrice**

Brigitte MICHEL

#### **Le Secrétaire de Séance**

Guillaume Rogier



## **1. Approbation du PV du conseil d'école du 28 mai 2015**

Le PV du dernier conseil d'école est approuvé à l'unanimité.

## **2. Résultats des élections des parents d'élèves élus au conseil d'école**

On note cette année une participation plus importante aux élections de parents élus au conseil d'école que les années précédentes. Cette augmentation du taux de participation montre une implication plus importante des parents dans la vie de l'école.

Inscrit : 678

Votants : 127

Blancs ou nuls : 1

Exprimés : 126

Vote par correspondance : 0

## **3. Présentation et fonctionnement du conseil d'école**

Le conseil d'école exerce ses fonctions dans le cadre de la réglementation en vigueur.

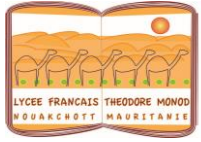
Décret n°90-788 du 6 septembre 1990 ainsi que la circulaire de l'AEFE n°1990 du 25 août 2015 sur l'organisation et le fonctionnement des instances des établissements d'enseignement français à l'étranger relevant de l'AEFE.

Le conseil d'école se compose des membres suivants :

### **Siégeant avec voix délibérative**

- Dans les écoles de 15 classes et plus :
  - la directrice d'école
  - 15 enseignants dont au moins un par niveau d'enseignement
  - un des enseignants spécialisés intervenant dans l'école, lorsque le poste existe, choisi par le conseil des maîtres.
  - 15 représentants des parents d'élèves, dont au moins un par niveau d'enseignement.

### **Siégeant avec voix consultative**



## COMPTE-RENDU DU CONSEIL D'ÉCOLE DU 12 NOVEMBRE 2015

- Dans les écoles de 15 classes et plus :
  - le chef d'établissement
  - le directeur administratif et financier
  - l'inspecteur de l'éducation nationale en résidence.

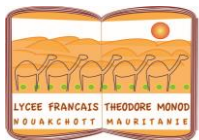
### **Le conseil d'école, sur proposition de la directrice de l'école :**

- 1- Rédige le règlement intérieur de l'école qui sera soumis pour vote au conseil d'établissement ;
  
- 2- Est obligatoirement consulté sur toutes les questions ayant trait au fonctionnement de la vie de l'école et notamment sur :
  - les structures pédagogiques ;
  - l'organisation du temps et du calendrier scolaires ;
  - le projet d'école ;
  - Les actions particulières permettant d'assurer une meilleure utilisation des moyens alloués à l'école et une bonne adaptation à son environnement ;
  - l'utilisation des moyens alloués à l'école ;
  - les conditions d'aménagement de la scolarisation des élèves à besoins particuliers en prenant en compte les contraintes locales ;
  - les projets et l'organisation des classes de découverte ;
  - les questions relatives à l'hygiène, à la santé et à la sécurité des élèves dans le cadre scolaire et périscolaire ;
  - les principes de choix des matériels et outils pédagogiques ;
  - les questions relatives à l'accueil, à l'information des parents d'élèves et les modalités générales de leur participation à la vie scolaire.
  
- 3- Le conseil d'école adopte son règlement intérieur.

### **Les modalités des délibérations :**

La directrice d'école qui préside la réunion veille à ce que chacun puisse s'exprimer dans le cadre de l'ordre du jour.

Les interventions doivent se faire dans le respect des personnes présentes, et dans la



## COMPTE-RENDU DU CONSEIL D'ÉCOLE DU 12 NOVEMBRE 2015



Agence pour  
l'enseignement français  
à l'étranger

sérénité nécessaire à un échange constructif.

Seul le règlement intérieur est adopté, les autres sujets à l'ordre du jour donnent lieu à informations et échanges de vues.

### **L'ordre du jour :**

L'ordre du jour est établi par la directrice de l'école. Les représentants des parents d'élèves devront soumettre leurs questions 3 jours ouvrables avant le conseil. Les questions doivent être regroupées en un seul document écrit.

### **La durée :**

En fonction de l'ordre du jour, le président de séance fixe la durée de la discussion allouée pour chaque point. Le conseil a une durée de 2 heures.

### **Le secrétariat de séance :**

A chaque début de séance le président fait procéder à la désignation d'un secrétaire de séance choisi à tour de rôle parmi les représentants des personnels et des parents d'élèves.

### **Le procès-verbal :**

Le procès-verbal est dressé par le président de la séance.

Un exemplaire est adressé au conseil d'établissement et annexé à son procès-verbal.

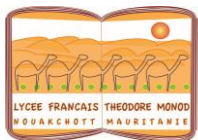
Un deuxième exemplaire est affiché dans un lieu accessible aux parents d'élèves.

Afin de permettre à l'information de mieux circuler, l'établissement adresse également le procès-verbal par courriel aux parents délégués et le met en ligne sur le site internet du lycée.

## **4. Information sur la mise en place des nouveaux programmes à l'école maternelle**

La directrice procède à une rapide présentation des nouveaux programmes pour l'école maternelle mis en place en septembre 2015 dans le cadre de la loi sur la refondation de l'école.

Ces nouveaux programmes réaffirment le rôle essentiel de l'école maternelle qui devient un cycle unique, fondamental pour la réussite de tous.



Est fortement déclinée la notion du vivre ensemble à travers les contenus d'enseignement. Ces nouveaux programmes se répartissent en cinq domaines d'apprentissage :

- Mobiliser le langage dans toutes ses dimensions
- Agir, s'exprimer, comprendre à travers l'activité physique
- Agir, s'exprimer, comprendre à travers les activités artistiques
- Construire les premiers outils pour structurer sa pensée
- Explorer le monde

Une nouvelle évaluation des compétences des élèves doit se mettre en place. Les élèves de l'école maternelle seront évalués de façon positive, seuls les progrès de l'enfant figureront dans les nouveaux livrets scolaires.

Ces livrets sont en cours de rédaction par l'équipe enseignante de la maternelle.

## 5. Présentation des actions liées au projet d'école et d'établissement

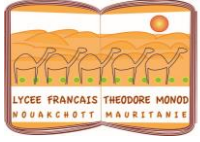
*A l'échelle de l'établissement,*

### **Projets à dominante culturelle et scientifique**

- 1- La grande lessive, qui est une exposition éphémère bisannuelle, qui permet de présenter les œuvres produites par les élèves dans le cadre des pratiques artistiques en classe et autour des projets fédérateurs (18 classes).
- 2- Ouverture aux langues et au pays d'accueil : il s'agit de permettre aux élèves de découvrir et faire partager leur propre culture dans le cadre de différents champs disciplinaires : maîtrise de la langue, histoire, géographie, expression corporelle, avec l'aide d'intervenants extérieurs (18 classes).
- 3- Fresque planétaire : Il s'agit de représenter en 3D le système solaire à l'échelle au sein de l'espace école (3 classes).
- 4- Astronomie à l'école : le projet « astronomie » propose de lier les enseignements de sciences avec des observations sur site, au sein de l'établissement pour les premières observations, et hors les murs pour les observations suivantes pour disposer de conditions d'observation plus intéressantes (3 classes).

### **Projets à dominante culturelle et scientifique**

- 1- La petite balle jaune : il s'agit de mettre en place une activité tennis au sein de l'école en partenariat avec le professeur de tennis de l'ambassade de France (14 classes).
- 2- Cross cycle 3 : il s'agit de développer une activité sportive fédératrice pour l'école et permettre à tous les élèves de participer à une manifestation sportive en lien avec l'école (18 classes).



## Projets vivre ensemble

- 1- Aménagement de la cour de l'école : il s'agit d'aménager la cour de l'école maternelle pour que les élèves jouent en développant les compétences du vivre ensemble (coin jardin, coin eau, fresque murale, jeux de cour) (4 classes).
- 2- Vivre ensemble à travers les contes mauritaniens : il s'agit de travailler dans le domaine de l'enseignement physique et moral en abordant les thèmes du racisme, de la différence, la tolérance de la MS au CM2. Le conteur interviendra dans l'école du 19 janvier au 18 février (18 classes).

### *A l'échelle de la zone,*

- 1- Cette année les classes travailleront autour du projet Pagnes et palabres. Projet autour des tissus de la zone Afrique de l'ouest et de la tradition orale africaine (18 classes).

### *A l'échelle du monde, sous le format d'Actions Pédagogiques Pilotes,*

- 1- Mise en boîte, qui est organisée autour de la construction de sténopés par les élèves des classes de CM2 et de la classe de CM1-CM2 et la prise de vues utilisant ces appareils. Un premier temps fort marquera l'avancée de ces travaux à l'occasion de la journée des sciences le 19 décembre, au cours de laquelle les élèves de CM2 présenteront leurs appareils et les contenus scientifiques associés (3 classes).  
Ce projet est reconduit pour la deuxième année consécutive.

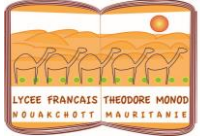
## 6. Questions diverses

Le proviseur précise que certaines questions sont irrecevables car elles portent atteintes aux enseignants et n'ont pas leur place dans un conseil d'école.

Certains sujets peuvent être traités au cours d'une rencontre parents-enseignants.

La directrice réexplique que les questions diverses doivent être préalablement traitées par les parents d'élèves élus pour parvenir à l'école en un seul document synthétique toutes classes confondues.

Madame Poirier déplore que la réunion qui a été faite au niveau de l'APELF n'a pas été suivie d'effet, un seul parent s'étant déplacé. Elle réaffirme la difficulté de réunir les parents d'élèves et lance un appel pour faire émerger des propositions.



Monsieur le proviseur souligne à nouveau l'importance du règlement du conseil d'école et l'obligation d'aborder des sujets porteurs propres à faire avancer l'école, les attaques directes contre les enseignants ne recevront aucune réponse de ce conseil.

Madame Colorado demande qu'une liste de mails à jour leur soit transmise chaque début d'année. La directrice répond que cette liste est à jour début à mi-octobre compte tenu des flux d'élèves.

✓ **Hygiène et sécurité**

- 1- Considérant l'épidémie de fièvre sévissant à Nouakchott, nous demandons au LFTM de prendre des mesures pour diminuer les moustiques dans les salles (notamment la salle d'informatique) et dans la cour.
- 2- La dengue est toujours active, merci de bien vouloir faire le maximum pour qu'il y ait le moins de moustiques possible à l'école. Merci

*Monsieur Rocque explique que l'éradication des moustiques est complexe dans le contexte de Nouakchott (météo, remontée des eaux, pluie...). Il ajoute que les agents d'entretien vaporisent des produits insecticides dans les classes chaque matin et tous les après-midi après les travaux de ménage durant l'hivernage.*

*La salle informatique a été effectivement oubliée dans ce dispositif en début d'année. Aucune solution satisfaisante n'a encore été trouvée pour lutter contre les moustiques notamment dans la cour de l'école.*

- 3- L'interdiction des parents d'accéder au Lycée ne facilite en aucun cas la participation des parents à la vie scolaire des enfants et à une relation de proximité avec les maîtres qui serait souhaitable, surtout en primaire.  
Les raisons de sécurité évoquées ne sont pas convaincantes car d'autres structures scolaires à Nouakchott (par exemple l'école américaine) et ailleurs, ont trouvé des solutions pour ça. Une proposition serait l'élaboration de badges LFTM pour les parents d'élèves et de tester la formule pendant un certain temps.

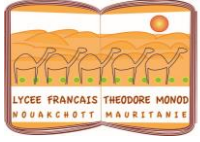
*Le proviseur répond que le lycée est soumis à des consignes de sécurité strictes, il est très difficile de transposer le cas de l'école américaine (environ 80 élèves) au lycée français.*

*La directrice reconnaît que ces restrictions ne rendent pas la communication aisée, mais que l'établissement doit respecter les règles de sécurité.  
Les parents lorsqu'ils le souhaitent peuvent rencontrer les enseignants en prenant rendez-vous.*

*Madame Poirier propose que l'APELF fasse une demande exceptionnelle à l'ambassade de France pour permettre aux parents qui pourraient être munis de badge de conduire les élèves de la maternelle dans leurs classes chaque matin.*

- 4- Pourquoi avec cette chaleur les sacs des enfants restent à l'extérieur de la classe, l'eau devient imbuvable et perd toute sa fraîcheur, le goûter risque de pourrir ou de fondre.





*Les sacs des goûters des élèves de la maternelle sont effectivement accrochés sur des porte-manteaux à l'extérieur des classes. Des tables et bancs sont installés afin que les enfants goûtent ensemble dans un espace non restreint avec la possibilité de sortir seuls leurs goûters et gourdes des sacs. Ce temps participe au développement de l'autonomie de l'enfant.*

*Madame Simorre conseille aux parents de ne pas donner de gâteaux au chocolat ou de yaourt pendant la saison la plus chaude.*

*L'équipe de la maternelle va prendre en compte cette remarque et réfléchir à améliorer les conditions de ce moment d'apprentissage.*

- 5- Le 04/11/15 de 16H30 à 18H, température 40° et il n'y a plus d'eau sur la fontaine.

*Monsieur Roque explique qu'il arrive qu'une fontaine tombe en panne.*

#### ✓ **Fonctionnement de l'école**

- 1- Quand est-il prévu que PRONOTE soit opérationnel.

*PRONOTE est un logiciel pour le second degré. Il est utilisé uniquement à l'école pour vérifier l'assiduité quotidienne des élèves et faire parvenir les devoirs et leçons du soir.*

*PRONOTE est opérationnel dans les classes de CM et se met en place progressivement dans les autres classes.*

- 2- Les parents tiennent à être informés si une maîtresse va être absente pour quelques jours/semaines et remplacée par un autre maître. Ceci a été le cas au CE1 B et l'information n'est parvenue aux parents que par le biais des enfants.

*Effectivement, en début d'année, une de nos remplaçantes a pris la classe de CE1 à mi-temps pour remplacer une collègue en arrêt de travail durant 7 semaines. Les parents ont assisté à la réunion d'information qui s'est tenue fin septembre avec les 2 enseignantes qui assurent chacune la classe à mi-temps.*

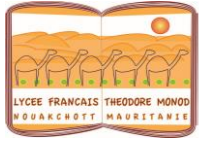
*Il est vrai qu'aucune information écrite n'a été donnée aux parents à la rentrée. La directrice précise que l'enseignante a été remplacée et qu'il n'y a eu aucune interruption de classe durant cette période.*

- 3- Je voulais juste porter à votre attention que les élèves d'un CP sortent toujours tard à la fin des cours par rapport aux autres classes.  
Pour les parents qui doivent récupérer d'autres enfants dans un établissement différent, ce retard est assez contraignant.

*La directrice s'étonne de cette question. La classe en question est située près de l'entrée de l'établissement, cette classe sort à l'heure.*

*Les cours se terminent à 13h15 ou 13h le vendredi, les classes sortent ensuite. Le temps du déplacement n'est pas compris dans les heures de classes.*





- 4- Concernant une classe de CM, un parent demande plus de devoirs à la maison sur le programme de français et de maths.

*Un parent demande qu'il y ait plus de devoirs et de leçons, tandis que d'autres parents pensent qu'il y en a trop...*

*Une réunion d'information collective aux classes de CM2, suivie par des réunions spécifiques dans chaque classe a permis d'expliquer aux parents le fonctionnement des travaux faits à la maison.*

*Les parents qui le souhaitent doivent rencontrer l'enseignant de leur enfant pour aborder ce point.*

- 5- Pourquoi il y a eu changement de professeur d'anglais trois fois en un mois?

*La directrice répond qu'il n'y a jamais eu de changement de professeur d'anglais trois fois en un mois depuis le début de l'année scolaire.*

- 6- Absence de maître multisports le lundi 2/11/15 (aviser les parents)

*Effectivement, l'école a été prévenue à 13h de l'absence de l'intervenant multisports (activité périscolaire). Un affichage pour informer les parents a été apposé sur la porte de l'établissement.*

#### ✓ Enseignement de l'arabe

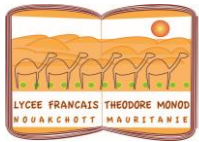
*La directrice rappelle que l'enseignement d'arabe est dispensé à l'école dans 2 cadres différents :*

- *Monsieur Ould Vali intervient dans le cadre des activités périscolaires 3h par semaine les après-midis. Il dispense son enseignement à des élèves volontaires. Cette année, 40 élèves de l'école participent à ces cours.*
- *Madame Leila Gatti dispense son enseignement dans le cadre de la semaine de classe. L'établissement lui a confié la lourde tâche d'enseigner à 427 élèves répartis en 18 classes de la Moyenne Section au CM2.*

*Elle intervient sur les classes de maternelle, CP et CE1 en ½ groupe et sur les classes de CE2, CM1 et CM2 en classe entière.*

*Elle est suivie par le conseiller pédagogique de l'école sur ses interventions dans les classes de CM.*

**L'ordre du jour étant épuisé, la directrice remercie les participants et lève la séance à 19H15.**



## COMPTE-RENDU DU CONSEIL D'ECOLE DU 12 NOVEMBRE 2015

ÉTABLISSEMENT  
EN GESTION DIRECTE



**aefe**

Agence pour  
l'enseignement français  
à l'étranger